

Classement des zones de production conchylicole du Finistère - Etude de zone : Baie de Lanveur



La rivière de Daoulas a fait l'objet d'un classement en zone de salubrité B par arrêté préfectoral en date du 20/02/1997 pour les coquillages du groupe 3 (*Crassostrea gigas*). Suite à une demande d'attribution de concessions de palourdes (*Tapes philippinarum*) par les professionnels, et en raison de l'absence de données colimétriques sur cette espèce, les services de la Préfecture ont sollicité l'Ifremer pour la réalisation d'une étude bactériologique spécifique. Ce document synthétise les résultats obtenus entre mars 1997 et août 1998.

Auteurs du document : Piclet, Guy, Monfort, Patrick, Bilien, Gwenaël, Boulben, Sylviane, Le Saux, Jean-claude, Raguènes, Pierre

Thème (issu du Text Mining) : FAUNE, MILIEU NATUREL

Date : 1998

Format : text/xml

Langue : Inconnu

Droits d'utilisation : 1998 Ifremer, info:eu-repo/semantics/openAccess, restricted use

Télécharger les documents : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00057/16783/14236.pdf>

<https://archimer.ifremer.fr/doc/00057/16783/>

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/classement-des-zones-de-production-conchylicole-du-finistere-etude-de-zone-baie-de-lanveur0>